

UNITOL Corbeil-Essonnes Les congés et les salaires trinquent

Les paies d'avril, les congés et les RTT ont donné de mauvaises surprises aux salariés.

Unitol est une entreprise de métallurgie qui fait partie du groupe Mittal. Les mesures de chômage partiel en avril ont servi de prétexte à la direction. Témoignage d'un délégué CGT : « *Le patron tape dans nos congés : cinq jours de congés payés et un ou deux jours de RTT pour les cadres et les autres. Merci les syndicats qui ont signé cet accord de branche !* »

La prédation ne s'arrête pas au temps de travail. « *Notre patron nous avait fait une estimation de perte de salaire due au Covid entre 75 et 100 euros en chômage partiel... Mais la réalité est bien pire, les pertes vont de 0 euro pour les cadres jusqu'à 300 euros pour certains employés ! Les pertes financières sont bien plus importantes qu'annoncées... De plus, les personnes en accident de travail et en maladie sont aussi payées sur le régime du chômage partiel ! On marche sur la tête.... Derrière une année difficile, nous nous inquiétons beaucoup de la suite... Le groupe voulait déjà licencier avant la crise, donc ça risque de péter... On ne se laissera pas faire.* »

Le retour du 11 mai à Renault-Lardy

Le télétravail doit rester la norme

De 300 à 400 salariés sont présents à Renault-Lardy depuis le confinement. La direction a attendu le 4 mai pour présenter des mesures de reprise pour le 11. Sont-elles suffisantes pour 1 000 personnes sur le site ? Et leur présence est-elle indispensable ?

« Pour les salariés qui sont venus depuis le début du confinement, ces mesures arrivent bien tard. Depuis plus d'un mois, la direction leur a fait prendre des risques en les obligeant à travailler sans l'ensemble de ces nouvelles mesures », estime la CGT.

La direction n'a pas renoncé à ses mauvaises habitudes. *« Il ne faudra pas se laisser imposer des conditions de travail qui ne nous permettront pas de préserver notre santé. La première question concerne les critères qui ont conduit à choisir les salariés qui devaient revenir. Si elle indique que le télétravail reste la règle, les premiers retours de salariés nous montrent que la réalité du terrain est différente. Pourquoi faire revenir sur site des salariés qui pourraient continuer à télé-travailler ?*

Avec les critères fixés, 1 165 salariés (Renault et sous-traitants) seraient amenés à venir à partir du 11 mai. En début de semaine, il y avait 428 salariés présents sur site. D'après la direction, il n'y aurait pas 1 165 salariés en permanence puisque certains ne viendraient qu'un ou deux

jours sur site chaque semaine. « La direction dit « réfléchir » à communiquer aux syndicats le nombre quotidien de présents sur le site : il serait temps car elle ne l'a fait qu'au compte-gouttes depuis 7 semaines ! »

Défendre la santé des travailleurs, c'est le rôle des représentants des salariés, la CGT-Lardy y contribue et apporte donc son soutien entier à la CGT Sandouville. Depuis une semaine, des éditorialistes, des grands patrons, des ministres et même des soi-disant syndicalistes s'insurgent contre une décision de justice. Un juge a en effet osé demander à Renault de respecter le code du travail concernant la réouverture de l'usine de Sandouville ! Et en plus, c'est le syndicat CGT du site qui avait saisi le juge en se basant sur une intervention de l'inspection du travail. De dangereux criminels en bande organisée que ces individus défendant la santé des travailleurs...

Le massacre des hôpitaux Nord-Essonne **Le groupe Eiffage emballe le contrat privé** **de l'hôpital de Saclay**

Eiffage a remporté le contrat de l'hôpital Paris-Saclay pour 141 millions d'euros. Ce type de PPP (Partenariat Public-Privé) est une catastrophe financière et médicale pour la santé publique du Nord-Essonne.

Cette signature intervient en plein confinement alors même cette crise sanitaire interroge notre système hospitalier. C'est le comble du cynisme !

Le Covid-19 a montré la présence indispensable des personnels des trois hôpitaux du groupe hospitalier Nord-Essonne, Le PPP de Saclay est un coup de poignard. « *L'hôpital de Saclay comprendra une surface totale de 45 000 m² et une capacité de 416 lits et regroupera les activités de médecine, de chirurgie et d'obstétrique des hôpitaux de Juvisy, Orsay et Longjumeau* », dit l'annonce officielle. **Mais elle ne précise pas que ce nouvel hôpital remplace ainsi 985 lits aujourd'hui répartis sur le territoire Nord-Essonne.**

La lutte pour le maintien et la rénovation des trois hôpitaux actuels du GHNE dure depuis plusieurs années. Les associations locales et la CGT, qui fait partie du collectif et compte de nombreux syndiqués dans les personnels, vont amplifier la mobili-

sation des habitants, qui sont les premières victimes avec les salariés. Le but final de l'opération est de diminuer le nombre de lits publics pour les orienter vers les cliniques du secteur privé. La crise sanitaire n'aura donc rien changé à la politique de réduction des moyens dans les hôpitaux, consternant !

Le lancement des travaux est programmé à l'été 2021 et la livraison fin 2023.

L'Essonne a déjà connu un PPP hospitalier avec le même groupe Eiffage dans les années 2000 au Centre Hospitalier Sud-Francilien. Le loyer annuel a failli tuer le fonctionnement d'un hôpital livré avec des milliers de malfaçons, qui s'est heureusement dégagé du PPP. Ce mode de financement est un transfert de fonds publics vers les géants du BTP par un faux partenariat qui donne la part du lion au privé.



EDF LAB Paris-Saclay La CGT fait repousser la reprise

La direction en prend à son aise sur ses prérogatives. Le syndicat CGT de l'organisme de recherche lui a rappelé les règles du jeu.

La direction de l'EDF Lab Paris-Saclay a semblé penser qu'une période de crise sanitaire lui donnait tous les droits. **Comme celui de décider de reprendre le travail pour tout le monde le 11 mai dans consulter le CSE**, ce qui est obligatoire. La réponse a été immédiate. « *Les camarades sont très actifs pour faire mettre en place des moyens de prévention et de protection et faire respecter les élus et leurs IRP* », dit le DS CGT. « *Nous avons fait intervenir l'Inspection du travail et fait constater que la reprise ne pourrait pas se faire le 11 mai car le CSE n'avait pas été consulté. Elle est repoussée au 18 mai, sur la base du volontariat jusqu'au 3 juin. Toutefois, il reste encore des trous dans la raquette dans l'analyse des risques (DUER pas complets, plan de prévention pas suffisants...).* Nos priorités sont *la prévention, le nettoyage et les transports* ».

Auchan Montgeron-Vigneux

Le syndicat demande une expertise

La décision de la direction de réouverture le 11 mai n'est pas accompagnée des précautions nécessaires. La CGT demande une expertise indépendante pour garantir la sécurité des salariés et des clients.

Dès le 7 mai, le syndicat a demandé un CSE extraordinaire pour la nomination d'un expert pour risques graves, à charge de l'employeur. Il faut le vote de deux titulaires pour l'obtenir. *« L'expert apportera une analyse fine du plan de reprise et du document unique d'évaluation des risques mis en place au regard du contexte dans lequel le travail est réalisé. Il pointera toutes les défaillances en termes de mesure de prévention dans une période de risque majeur, tant d'un point de vue physique que psychologique.*

Il donnera une opinion radicalement différente de celui des directions, compte tenu de ses connaissances du travail réel et des conditions de travail. Enfin, l'expert rédigera des recommandations utiles aux représentants du personnel en termes de prévention des risques et conseillera le CSE pour rendre un avis argumenté et éclairé comme l'exige le législateur ».

Il aurait été juste que la reprise du 11 mai soit précédée d'une telle expertise, mais la direction en a décidé autrement. Cependant, la revendication garde toute sa valeur pendant toute la durée de la crise du Covid-19, qui ne s'arrêtera pas en quelques jours.

Enseignants, familles, inspection et mairie

La non-entrée dans les écoles de Grigny

Dans les écoles élémentaires de Grigny, le 11 mai et la suite ont été des jours habituels de confinement Covid, en accord avec les conditions sanitaires et le règlement municipal. L'Inspectrice de circonscription en avait décidé autrement.

Peu courageux, le gouvernement d'Édouard Philippe a dévolu aux mairies la décision de rouvrir les écoles le 11 mai ou non. A Grigny aussi, les écoles et leurs personnels ont accueilli les enfants des personnels prioritaires (notamment « les enfants de soignants »). Le maire a souhaité une réouverture des élémentaires le 2 juin, sous réserve de conditions sanitaires acceptables, comme pour l'ensemble de ses services municipaux. Les maternelles ouvriront en septembre.

Apparemment, l'Inspectrice de circonscription n'était pas au courant. Une enseignante syndiquée Educ'Action CGT témoigne des conséquences. *« Après une multitude d'informations, de revirements tous les deux jours, l'inspectrice veut nous faire croire qu'elle n'était pas informée de la décision du maire de ne pas rouvrir les écoles le 11 mai. Sur les terrains, ces injonctions contradictoires et mouvantes sont une douche froide permanente pour certains collègues qui avaient annoncé à leurs élèves que le retour se ferait pour les GS, CP, CE1 et CM2 sur la base du volontariat. Demande de l'Inspection d'un sondage auprès des familles : les directeurs passent des heures à écrire des mails, à répondre aux*

parents angoissés pour expliquer la démarche et pour terminer avec très peu de familles désireuses d'envoyer leurs enfants dans un endroit aussi peu sécurisé sanitaire. À chaque changement de consignes, ils doivent tout recommencer... ».

L'Éducation Nationale prolonge encore la discussion avec la mairie pour rouvrir les CP le 18 mai. Pendant ce temps, enseignants et parents continuent le travail en commun pour trouver des solutions pratiques. Témoignage d'un autre professeur des écoles CGT de Grigny : « *Quid des enfants en réelles difficultés scolaires ? Deux mois d'anxiété, mais un réel travail auprès des familles pour garder le contact, et le contact est là. C'est la grande débrouille pour les familles et les enseignants avec des bugs récurrents des sites validés par le ministère. Là encore, pas de soutien et débrouillez-vous, alors on s'est débrouillé. Que d'intelligence déployée pour garder nos élèves. Alors, le déconfinement pour l'instant, c'est l'attente d'un message clair et sécurisant de la hiérarchie pour les familles et les personnels ».*

Amazon Brétigny

L'exigence de transparence sanitaire confirmée en appel.

Malgré une politique du secret des directions envers les salariés et leurs syndicats, six sites d'Amazon France, dont Brétigny-sur-Orge, se voient dans l'obligation de répondre aux questions des élus. Une enquête lancée le 11 mai par un cabinet mandaté par le CSE central devrait apporter des éléments plus fiables que ceux fournis jusqu'ici. D'autre part, 2 cas médicaux inquiétants demandent une réponse rapide.

Dès le 31 mars la direction reconnaissait 4 cas Covid et mettait en quatorzaine les salariés les ayant côtoyés, mais sans désinfecter le site.

Il aura fallu l'intervention de la DIRECCTE et un jugement au tribunal pour enfin décider l'entreprise à agir, ce qu'elle a rapidement fait... en fermant purement et simplement ses sites !

Contraint donc par la justice de discuter avec les représentants du personnel, celle-ci freine des quatre fers et reporte de semaine en semaine la confrontation avec ces derniers.

Le 8 mai, le CSEC a donné mission au cabinet Progexa avec l'objet suivant : « *Évaluation des risques professionnels inhérents à l'épidémie aux questions Covid-19 ainsi que la mise en œuvre des mesures de prévention en découlant* ». Chaque site recevra huit « opérateurs », des enquêteurs,

qui mèneront des entretiens avec les salariés, leurs syndicats et les directions locales. Un premier bilan d'étape est prévu le 17 mai et le travail total prendra plus d'un mois (32 jours). On devrait donc avoir pour fin juin une estimation des mesures prises depuis le début de la crise et de leur efficacité.

Cette urgence est renforcée par de sérieuses inquiétudes. Le DSC CGT a été averti le 10 mai d'une autre salariée de Brétigny (le premier cas connu date de fin mars) ayant déclaré une forme grave du Covid et a envoyé le message suivant : *« J'aimerais avoir des renseignements. Je travaille avec Amazon de Brétigny-sur-Orge et j'ai été touché par le Covid-19. J'ai été dans le coma en réanimation et après en pneumologie, je suis resté à l'hôpital de Corbeil-Essonnes pendant cinq semaines du 22 mars au 27 avril 2020 et j'ai des séquelles de tout ça maintenant »*. Le délégué central CGT demande à la direction la clarté sur ce cas. Sans réponse jusqu'à maintenant.

Dans le domaine médical, la direction d'Amazon en prend pourtant à son aise, en particulier sur les prises de température du personnel. Le syndicat a rappelé le règlement. *« La ministre du Travail a précisé que la prise de température, « c'est une intrusion sur le domaine de la santé », qui relève donc du secret médical. Il est d'ailleurs précisé que l'entreprise n'a pas à connaître la situation médicale du salarié. Le médecin du Travail peut la connaître si le salarié lui en parle, mais il est soumis au secret. Le fait d'avoir donné mandat à des managers, agents de sécurité ou autres, qui ne sont pas médecins, est illégal. Aujourd'hui, n'importe*

quel salarié à qui la température a été prise sur le site peut se retourner contre vous pour non-respect du secret médical ».

La remarque vaut d'ailleurs pour toutes les entreprises. Quelles que soient les mesures mises en œuvre maintenant, il n'en reste pas moins que la responsabilité de l'entreprise est engagée et que celle-ci, en ne prenant pas immédiatement les bonnes mesures de protections, voire en traitant cela avec une certaine légèreté, a mis en danger la vie de ses salariés.

Nous découvrons chaque jour de nouvelles séquelles laissées par le Covid qui handicapent maintenant ces salariés, la question de la réparation est maintenant posée.

On ne ressort pas indemne de cette contamination et encore moins d'un mois de réanimation !

Chez Amazon ou d'autres, ce déconfinement et la reprise de l'activité économique ne doivent pas faire passer pour pertes et profits l'ensemble de ces salariés qui ont, malheureusement, développé cette maladie. Quid d'une reconnaissance de maladie professionnelle ?

